



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Constitution des commissions municipales et extra-municipales

DEL-2020-056

Numéro de la délibération : 2020/056

Nomenclature ACTES : Institution et vie politique, fonctionnement des assemblées

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 15/07/2020

Date de convocation du conseil : 09/07/2020

Date d'affichage de la convocation : 09/07/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. JESTIN Hervé par M. Michel JARNIGON, Mme LE TUTOUR Maryvonne par Mme GUILLEMOT Annie

Constitution des commissions municipales et extra-municipales

Rapport de Madame La Maire

En application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, la composition des différentes commissions doit respecter la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les commissions seront composées de :

- L'adjoint délégué, rapporteur de la commission, 3 membres de la majorité, et 1 ou 2 membres représentant les minorités, chacune pouvant disposer au maximum d'une représentation
- En application des mêmes principes, l'effectif de la commission grands projets cœur de ville sera composée de 7 ou 8 membres : la Maire, 5 adjoints porteurs de projet et 1 ou 2 membres représentant les minorités

Nous vous proposons :

- De fixer comme indiqué ci-dessus la composition des commissions municipales et extra-municipales.
- D'approuver la composition de ces commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle, telle que figurant en annexe

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 juillet 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**